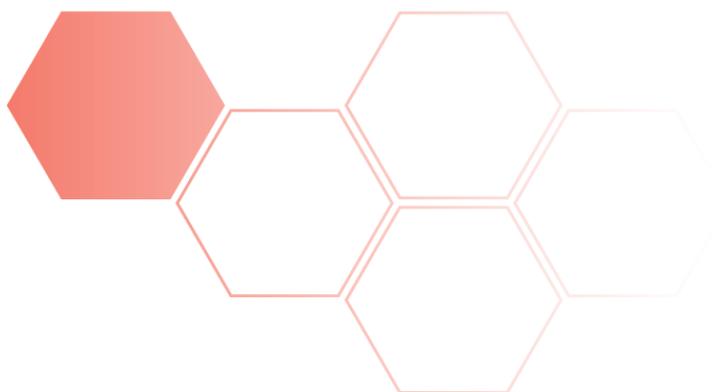




Commune de Gibloux

Bulletin communal



N° 1 – mars 2017

SOMMAIRE

Message du Conseil communal.....	2
Politique communale	3
Finances.....	3
Plan financier 2017 – 2021	3
Budgets 2017	5
Taxes, impôts et autres contributions	10
Règlements communaux	12
Règlements de portée générale.....	12
Règlements du Conseil communal	12
Réseau santé de la Sarine et réorganisation géographique du Service d'aide et de soins à domicile	13
Sport.....	14
Mérite sportif.....	14
Energie	14
Encouragements communaux et cantonaux en matière d'énergie.....	14
Ordre public - sécurité	15
Giron des Musiques de la Sarine – Estavayer-le-Gibloux	15
Giron des Jeunesses Sarinoises – Vuisternens-en-Ogoz	16
Approvisionnement en eau	17
Mesures préventives.....	18
Le Conseil général.....	19
Décisions du Conseil général	19
Membres du Conseil général	19
Informations des services	20
Secrétariat général	20
Travaux d'été.....	20
Personnel communal	20
Contrôle de l'habitant.....	20
Lieu d'origine des communes fusionnées - Demande de modification du droit de cité.....	20
Bibliothèque du Gibloux.....	21
Service des forêts	22
Bois de feu.....	22
Informations de l'administration	23
Société des Remontées Mécaniques La Berra (SRM) – Bons gratuits	23
Piliers publics et site internet	23
Informations générales	24
Home médicalisé du Gibloux - Concours	24
Gibloux Solidaire	25
Invitation à la population de la commune de Gibloux	25
Recherche encore quelques bénévoles	25
Les ligues de santé.....	26
Association REPER	27
La forêt royaume des amphibiens.....	28
Protection suisse des animaux	29
Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien	29
Adresses et horaires des services	30

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

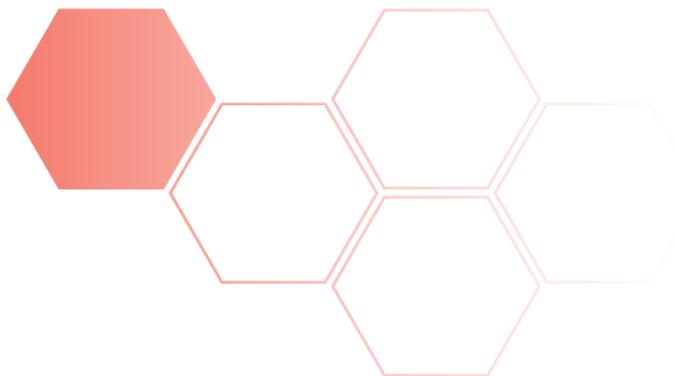
Après une première année passée « sur les chapeaux de roues » qui a vu la mise en place de l'organisation de la nouvelle commune, la préparation de nouveaux règlements majeurs et une gestion sans références historiques sur lesquelles se baser, la commune de Gibloux est entrée tout aussi vite dans sa deuxième année, mais forte des expériences de 2016.

L'année 2017 sera aussi exigeante que 2016 pour les autorités et l'administration communale. Tous ont poursuivi leur travail en ayant, comme point de mire, quelques évènements qui vont marquer cette nouvelle année. En effet, dès le mois de juin, le Home médicalisé du Gibloux pourra accueillir de nouveaux résidents. Vingt-six nouvelles chambres seront à disposition de nos aînés qui pourraient être intéressés à faire le choix de vivre au home. D'autre part, l'agrandissement de l'école à Farvagny-le-Grand accueillera ses premiers élèves dès la rentrée scolaire. Ces deux nouvelles infrastructures mises à disposition par notre commune sont en adéquation avec les besoins de notre population et arrivent à point nommé.

A côté de cela, le Conseil communal devra préparer et soumettre au Conseil général encore huit règlements de portée générale. Certains d'entre eux ont une très grande importance par l'impact qu'ils peuvent avoir sur la vie des habitants. L'on pense ici, par exemple, au règlement sur les déchets, au règlement scolaire ou encore au règlement sur l'accueil extrascolaire. Un autre grand chantier va démarrer également cette année, celui de l'uniformisation des cinq plans d'aménagement locaux (PAL) que compte encore notre commune. Cette uniformisation est nécessaire afin de simplifier le travail de l'administration et de renforcer l'équité entre les gens de notre commune qui voudraient construire ou transformer une maison ou réaliser un plan d'aménagement de détail (PAD) dans une zone à bâtir.

Améliorer les processus de décision et de travail de l'administration et des services de la commune ainsi que gérer au mieux les ressources disponibles resteront, en 2017, la base des réflexions de votre Conseil communal. Le but ultime restant celui de garantir à vous, les Concitoyen(ne)s et Habitant(e)s, qu'il fasse toujours bon vivre dans la commune de Gibloux.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Plan financier 2017 – 2021

En application de la disposition y relative de la Loi sur les communes (LCo) :

Art. 86d Plan financier

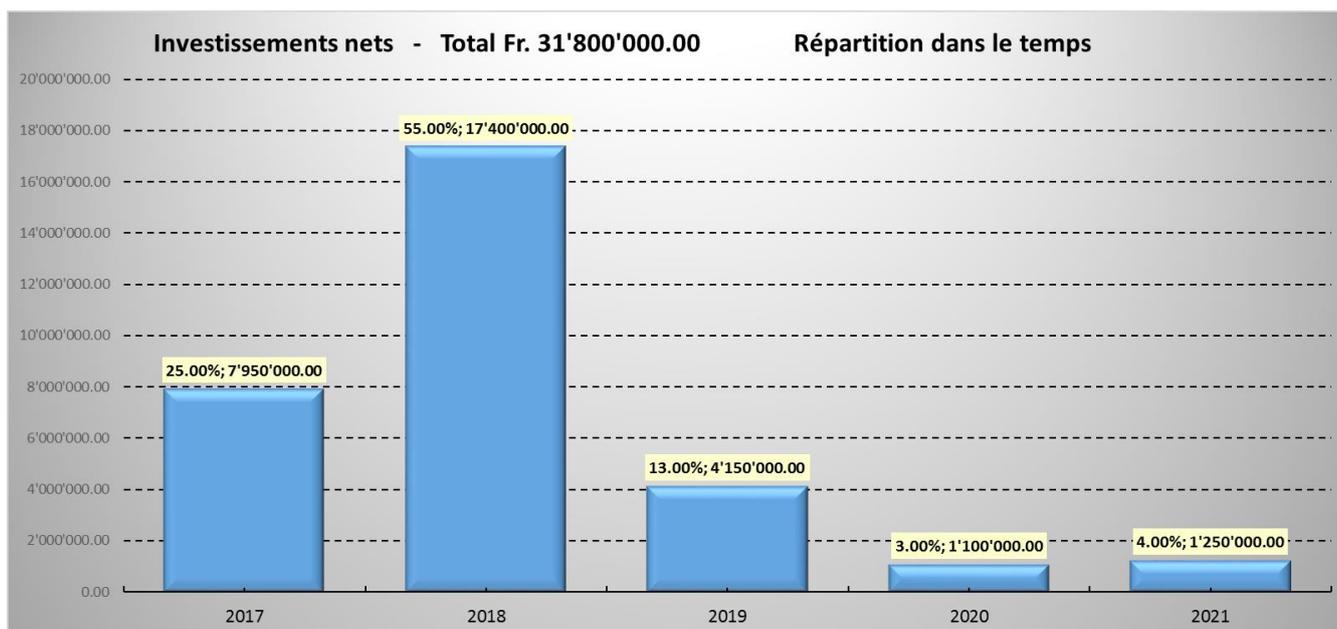
¹ La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Le Conseil communal a mis en œuvre la démarche suivante :

1. Inventaire des investissements à réaliser ces prochaines années sur la base des dernières planifications financières définies par les anciennes communes (plans financiers 2015 – 2019) et des besoins d'ores et déjà identifiés par le Conseil communal de Gibloux.
2. Planification des investissements retenus pour la période 2017 à 2021.
3. Evaluation de l'évolution du budget de fonctionnement de 2017 à 2021 sur la base du budget de fonctionnement 2017 en cours d'élaboration, des frais induits par les investissements planifiés de 2017 à 2021 et de l'évaluation de la progression des charges et des produits de fonctionnement pour la période de 2018 à 2021.

Il convient de relever que les résultats présentés ci-dessous représentent le premier plan financier élaboré par les autorités de la nouvelle commune. Il prend en compte, pour l'essentiel, des projets déjà planifiés et chiffrés par les anciennes communes. Le prochain, le plan financier 2018 – 2022, traduira de manière plus précise les réflexions et les intentions du Conseil communal pour le développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

Planification des investissements de 2017 à 2021



Le graphique ci-dessus représente la répartition des projets d'investissements retenus sur la période 2017 à 2021.

Principaux projets inscrits en 2017 :

Voir budget des investissements 2017 ci-après.

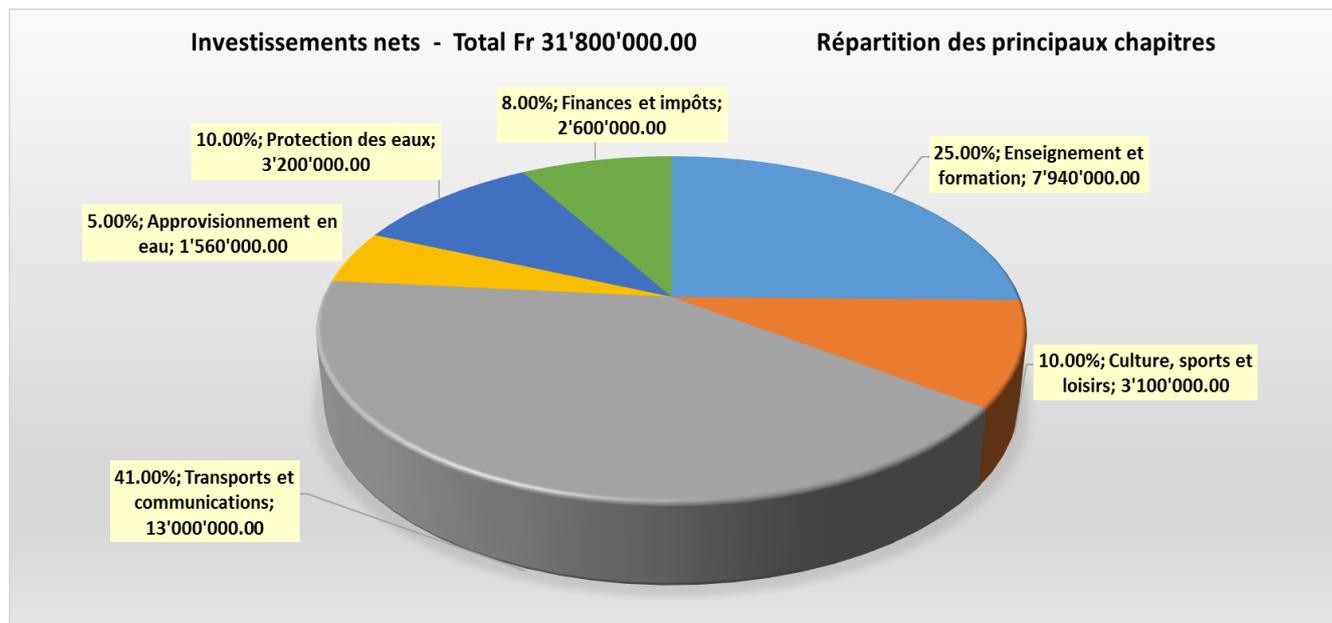
Principaux projets inscrits en 2018 :

Centre scolaire et salle de sport	Fr. 10'600'000.00
Aménagements routiers et rénovations de routes communales	Fr. 4'400'000.00
Ouvrages d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux	Fr. 1'100'000.00

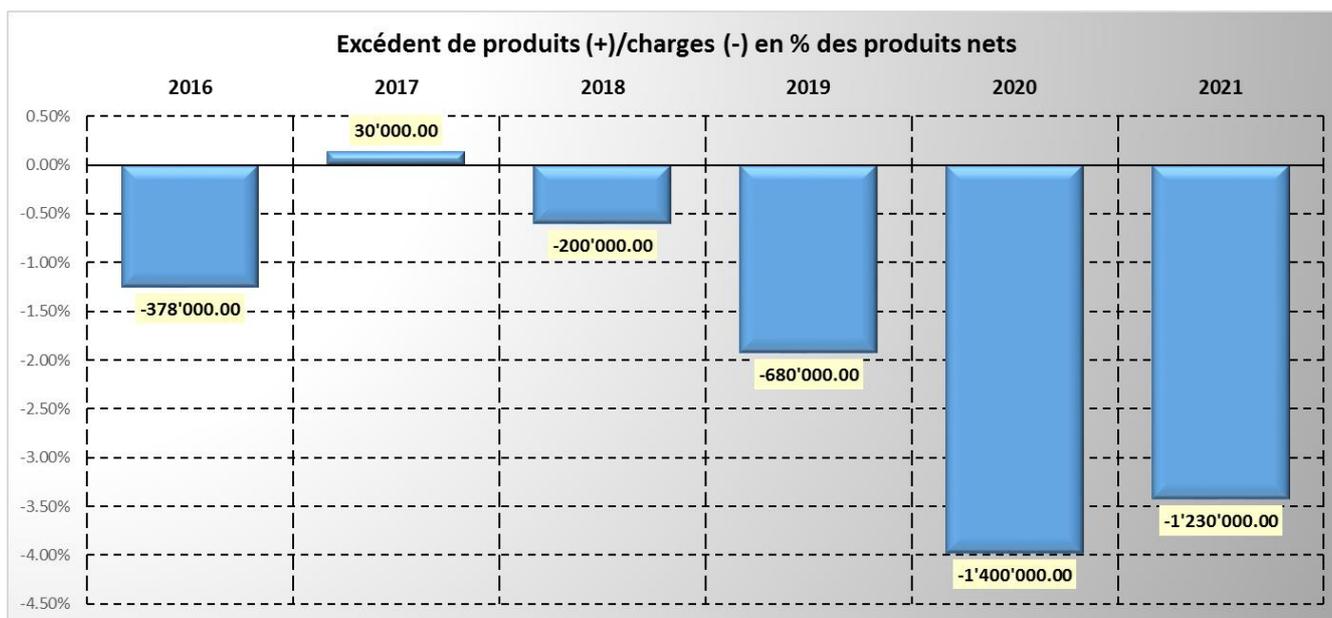
Principaux projets inscrits en 2019 :

Aménagements routiers et rénovations de routes communales	Fr. 3'500'000.00
Ouvrages d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux	Fr. 700'000.00

Les chiffres des années 2018 à 2021 reprennent les montants retenus par les anciennes communes. Il ne s'agit en aucun cas de dépenses d'ores et déjà décidées.



Evolution de l'équilibre des comptes de fonctionnement de 2017 à 2021



En comptant sur une relative stabilité économique durant la période et en prenant en compte les charges financières nouvelles induites par le programme d'investissements défini ci-dessus, les comptes de fonctionnement ne devraient pas présenter un excédent de charges supérieur à 4% et, par conséquent, rester en dessous de la limite de 5% au-delà de laquelle une augmentation d'impôts serait obligatoire.

Budgets 2017

Les budgets 2017 de la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance du 6 décembre 2016.

Budget de fonctionnement 2017

	Budget 2017		Budget 2016		Ecart nets	
	Charges	Produits	Charges	Produits	+ augmentation de charge ou dim. de produit - diminution de charge ou augm. de produit	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		
Administration	3'012'015.00	31'700.00	2'858'140.00	27'600.00	149'775.00	+ 5.2%
Ordre public	618'643.00	252'650.00	595'765.00	243'650.00	13'878.00	+ 2.3%
Enseignement et formation	9'604'484.00	925'517.00	9'370'482.00	880'319.00	188'804.00	+ 2.0%
Culture, sports et loisirs	1'873'134.00	222'145.00	1'550'699.00	239'121.00	339'411.00	+ 21.9%
Santé	2'460'358.00	60'000.00	2'394'003.00	60'000.00	66'355.00	+ 2.8%
Affaires sociales	7'732'101.00	4'159'662.00	8'197'680.00	4'571'502.00	-53'739.00	- 0.7%
Transports et communications	2'088'081.00	89'200.00	1'879'134.00	180'200.00	299'947.00	+ 16.0%
Protection et aménagement de l'environnement	4'711'947.00	4'203'900.00	3'656'939.00	2'939'284.00	-209'608.00	-5.6%
Economie publique	1'030'829.00	1'675'384.00	967'012.00	1'511'350.00	-100'217.00	- 6.6%
Finances et impôts	5'651'935.00	27'193'588.00	4'336'068.00	24'774'717.00	-1'103'004.00	- 4.5%
Résultats	38'783'527.00	38'813'746.00	35'805'922.00	35'427'743.00		
Excédent	30'219.00			378'179.00		
Doubles écritures	3'460'217.00	3'460'217.00	3'347'302.00	3'347'302.00		
Résultats nets	35'323'310.00	35'353'529.00	32'458'620.00	32'080'441.00		
Excédent par rapport aux produits nets		-0.09 %		1.18 %		

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2017

1. Il manque toujours la possibilité de comparer avec des comptes bouclés. Seule la comparaison avec le budget 2016 est possible. Toutefois, les 9 premiers mois de l'exercice 2016 ont pu servir de base pour la préparation du budget 2017.
2. **Les prestations facturées et les subventions octroyées par la commune** (taxes déchets, taxes non-pompiers, locations des locaux communaux, subventions diverses aux sociétés et à leurs activités, etc.) ont encore été maintenues pour 2017 aux mêmes tarifs que ceux appliqués par les anciennes communes.
3. **Frais de personnel**

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application.

Les charges de personnel inscrites au budget 2017 correspondent à 55.20 équivalents plein-temps assumés par 117 personnes (voir également le tableau ci-après). Pour 2017, la masse salariale totale (env. 5.2 MFr.) progresse de près de Fr. 480'000.00 (+12 %) par rapport au budget 2016 dont près de + Fr. 180'000.00 (+ 24%) pour les charges sociales patronales.

Statistique du personnel communal pour 2017

Service	Budget 2017	Budget 2016 (état juin 2016)	Commentaires
	ept	ept	
Secrétariat général	4.68	4.83	0.5 ept transféré au contrôle de l'habitant et guichet
Finances	4.25	4.35	
Contrôle de l'habitant, Guichet, Agence AVS	3.1	2.6	
Administration scolaire	2.03	0.9	Y compris la supervision des AES, les patrouilleurs scolaires, les cours de piscine et l'informatique des écoles
Service social	5.7	5.80	+ 0.2 ept assistant social - 0.3 ept transféré au Service des curatelles
Service des curatelles	1.6	1.34	
Bibliothèque	1.65	1.89	
Accueil extrascolaire	4.19	3.08	Reprise de l'AES de Rossens
Forêts	5.59	5.52	
Divers	0.5	1.61	Patrouilleurs scolaires, cours de piscine et informatique des écoles transférés sous « Administration scolaire ».
Service technique			
Direction et administration	2.7	2.35	
Constructions	2.83	2.7	
Adduction d'eau	1.11	0.58	Fontainier à plein temps dès le 1.01.2017
Bâtiments	8.44	7.16	
Edilité	5.38	3.7	
Déchetterie	1.44	1.54	
Total	55.20	49.95	+ 5.25 ept (+10.5%) dont : 1.7 ept inclus dans le budget 2016 3.7 ept nouveaux

4. Frais financiers

Le montant total des emprunts bancaires au 1^{er} janvier 2017 s'élève à env. Fr. 41'000'000.00 pour une charge annuelle d'intérêts de près de Fr. 590'000.00 (- Fr. 160'000.00 par rapport au budget 2016), soit un taux moyen de 1.44 %.

Un certain nombre d'ouvrages d'investissements se sont terminés à fin 2016. Leurs frais financiers et leurs frais d'exploitation ont, par conséquent, été inscrits au budget 2017. Les amortissements obligatoires 2017 s'élèvent dès lors à Fr. 1'816'647.00 (+ Fr. 300'000.00 par rapport au budget 2016).

5. Recettes fiscales

Les recettes fiscales 2017 ont été évaluées de manière raisonnable en tenant compte des premiers résultats de la commune fusionnée et des nouvelles estimations statistiques mises à disposition par le Service cantonal des contributions.

Les recettes fiscales totales inscrites au budget 2017 s'élèvent à près de Fr. 20'650'000.00, soit + 4.5% par rapport au budget 2016.

6. Aide à la fusion

Conformément à la loi du 20 mai 2015 relative à la fusion de la commune de Gibloux, l'Etat nous versera en 2017 le montant d'aide à la fusion de Fr. 1'675'180.00.

Ce montant n'est pas affecté et la commune peut en disposer librement.

Même si le montant peut paraître important, il convient de relativiser son impact en regard du programme d'investissements que nous avons inscrit dans le plan financier.

Dans le respect des directives cantonales, le montant est considéré comme une recette de l'exercice 2017. Afin qu'il ne pèse pas sur l'équilibre du budget, nous avons décidé de le mettre en réserve pour une affectation ultérieure.

Avec le concours du Conseil général, en particulier de sa Commission financière, le Conseil communal devra élaborer des propositions quant à l'affectation de ce montant.

7. Commentaires sur les principales évolutions

Administration

L'augmentation de près de Fr. 150'000.00 est due à l'augmentation des frais de personnel.

Culture, sports et loisirs

L'augmentation de près de Fr. 340'000.00 est principalement due : aux charges de personnel (+ Fr. 130'000.00), à la participation au Conservatoire (+ Fr. 30'000.00), aux frais d'exploitation de la halle polyvalente de Rossens (+ Fr. 100'000.00 suite à son agrandissement).

Transports et communications

L'augmentation de près de Fr. 300'000.00 est principalement due : aux charges de personnel (+ Fr. 90'000.00, personnel de l'édilité) et aux frais d'entretien des routes (+ Fr. 170'000.00).

Taxes environnementales

Le prix de l'eau, les taxes relatives à l'approvisionnement en eau et les taxes relatives à l'épuration des eaux ont été fixées pour 2017 sur la base des nouveaux règlements communaux y relatifs adoptés par le Conseil général dans sa séance du 5 décembre 2016.

Récapitulation	Budget 2017 (nouveaux règlements)	Budget 2016 (anciens règlements)
Vente d'eau (Fr. 1.00/m3 en 2017)	520'000.00	460'000.00
Approvisionnement en eau : taxes totales	701'000.00	234'000.00
Épuration des eaux : taxes totales	2'034'000.00	1'040'000.00

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <http://www.commune-qibloux.ch>



Budget des investissements 2017

Situation financière de la commune (dernière situation établie au 31 décembre 2015 par le Service des communes sur la base des années 2011 à 2015) :

- dette nette : Fr. 33'700'000.00
- capacité totale d'investissements : Fr. 28'152'000.00

Le budget des investissements 2017 exposé ci-après représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance du 6 décembre 2016. Il constitue la part approuvée à cette date des projets d'investissements 2017 inscrits dans la planification financière 2017 – 2021 (voir ci-dessus).

Les dépenses et les recettes d'investissement 2017 peuvent être classées en :

– Projets en cours

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenus, travaux entrepris) par une ancienne commune et les nouveaux projets décidés dans le cadre du budget 2016 qui se prolongent en 2017 figurent dans cette catégorie.

Nombre de projets	15
Charges	Fr. 6'886'000.00
Produits	Fr. 404'000.00

– Projets déjà planifiés par une des anciennes communes

Les projets planifiés par une des anciennes communes et en attente d'une décision figurent dans cette catégorie. Chacun de ces projets a fait l'objet d'une décision spéciale du Conseil général soumise au référendum facultatif.

Nombre de projets	5
Charges	Fr. 1'027'000.00
Produits	Fr. 15'000.00

– Nouveaux projets proposés pour 2017

Seuls les nouveaux projets planifiés en 2017 par la nouvelle commune de Gibloux font partie de cette catégorie. Chacun de ces projets a fait l'objet d'une décision spéciale du Conseil général soumise au référendum facultatif.

Nombre de projets	10
Charges	Fr. 2'789'000.00
Produits	Fr. 20'000.00

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <http://www.commune-gibloux.ch>

1)	Statut 2)	Objet	Charges	Produits	Financ. par réserves
Routes communales et génie civil					
RO	En cours	Goudronnage routes agricoles		114'000.00	
RO	En cours	Route de Montena - éclairage public	70'000.00		
RO	En cours	Route de Montena - trottoir	150'000.00		
CO	En cours	Projet 30 Km/h	30'000.00		
RO	En cours	Réalisation concept 30 km/h	168'000.00		
FP	En cours	Rénovation Route de Fribourg, étude	50'000.00		
FG/RO	Approuvé	Aménagements routiers, In-Riaux	100'000.00		
PO	Approuvé	Arrêt de bus	132'000.00		
CO	Approuvé	Réfection Route du Centre	1'326'000.00		
GX	Approuvé	Compléments éclairage public en LED	70'000.00		
Approvisionnement en eau					
GX		Taxes de raccordement		200'000.00	
GX		Prélèvements sur réserve			163'000.00
RO	En cours	Alim. EP, défense incendie ZI Montena		40'000.00	
GX	Approuvé	Déplacements/échanges conduites	150'000.00		
VO	Approuvé	Déplacements/échanges conduites	220'000.00		
GX	Approuvé	Protection des sources, études	33'000.00		
Protection des eaux					
GX		Taxes de raccordement		350'000.00	
VI	En cours	Mise en séparatif quartier du Pallin	248'000.00		217'230.00
RO	En cours	Epuraton et routes, Essert-Biches	200'000.00		
RO	En cours	EP, EU et routes, Raveire	800'000.00		443'000.00
CO	Approuvé	Mise en séparatif centre village	660'000.00		
VO	Approuvé	Mise en séparatif partiel centre village	90'000.00		
FG	Approuvé	EU Rte du Bry, bassin de laminage	415'000.00		
CO	Approuvé	Conduite EU parcelles no. 42 et 128	90'000.00	20'000.00	
Cimetières					
VI	En cours	Rénovation cimetière	120'000.00		
VO	Approuvé	Mur, extension tombes cinéraires	35'000.00		
Aménagement du territoire					
FG		Contribution d'équipement		155'000.00	
GX	En cours	Révision partielle du PAL après fusion	130'000.00		
GX	En cours	SIT communal, cadastres EU et EP	120'000.00		
Forêts					
GX	Approuvé	Remplacement jeep	70'000.00		70'000.00
Immeubles du patrimoine administratif					
FG	En cours	Agrandissement complexe communal	4'000'000.00	250'000.00	825'000.00
FG	Approuvé	Panneaux photovoltaïques école	45'000.00	15'000.00	
FG	En cours	Centrale, chauffage à distance et silo	800'000.00		
Terrains du patrimoine administratif					
VO	Approuvé	Acquisition de terrain	380'000.00		
Totaux			10'702'000.00	1'144'000.00	1'718'230.00
Excédent de charges				9'558'000.00	
Financements par des réserves				1'718'230.00	
Charges nettes				7'839'770.00	

1) La première colonne du tableau ci-dessus indique par une abréviation le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

2) Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par une ancienne commune ou le Conseil général) ou approuvé (a fait l'objet d'une décision spéciale d'investissement du Conseil général dans le cadre du budget 2017).

Taxes, impôts et autres contributions

Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

Après une première année durant laquelle il ne nous a, hélas, pas été possible de respecter le calendrier que nous nous étions fixé, en 2017 nous espérons vivement pouvoir appliquer le calendrier de facturation suivant :

Objet	Facturation	Échéance	Commentaire
Contribution immobilière	Février	31 mars	
Impôts sur les chiens	Mars	30 avril	
Taxe sur les appareils de jeu	Avril	31 mai	
Impôts	Mai	30 juin au 28 février	9 acomptes + solde
Eau et épuration	Juin	31 juillet	Acompte
Ecole (participations)	Septembre	31 octobre	
Déchets	Octobre	30 novembre	
Taxe non pompier	Octobre	30 novembre	
Eau et épuration	Novembre	31 décembre	Décompte
Parchets communaux	Novembre	31 décembre	

Compte tenu des augmentations importantes des taxes relatives à l'eau potable et l'épuration, nous en avons réparti le montant en deux paiements (un acompte et le décompte).

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur. Les démarches d'unification des règlements communaux sont en cours, les règlements des anciennes communes restent en vigueur jusqu'à l'approbation du règlement communal harmonisé. Ces différents règlements sont à disposition sur le site internet communal : <http://www.commune-gibloux.ch>.

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

Facturation des impôts

Impôts sur les personnes physiques et les personnes morales

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde.

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts, et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas, nous vous prions de prendre contact avec le Service des finances afin d'adapter vos acomptes. Ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

Impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution

La perception d'un impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution fait l'objet d'un nouveau règlement communal adopté par le Conseil général lors de sa séance du 12 octobre 2016. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Les dispositions les plus importantes sont les suivantes :

Art. 2

Sont soumis à l'impôt, tous les appareils de jeu et appareils automatiques de distribution sis sur le territoire communal et exploités dans un but commercial.

Art. 3

1) L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :

- | | |
|--|----------------------|
| <i>a) Appareils à sous servant aux jeux d'adresse</i> | <i>200.00 francs</i> |
| <i>b) Appareils de distraction tels que flipper, football de table, billard, jeu de fléchettes, jeu vidéo, jeu de quilles, jeu d'enfants, juke-box, etc.</i> | <i>100.00 francs</i> |
| <i>c) Distributeurs automatiques de marchandises</i> | <i>50.00 francs</i> |
| <i>d) Distributeurs automatiques de services tels que les appareils de nettoyage et de lavage, etc.</i> | <i>50.00 francs</i> |

2) L'impôt est calculé au prorata du temps ; en cas de fraction de mois, le mois compte en entier.

Art. 4

Les propriétaires ou détenteurs d'appareils sont tenus de les annoncer de suite, par écrit, au Conseil communal.

Art. 6

1) Celui qui contrevient à l'article 4 du présent règlement est passible d'une amende de 20.00 francs à 1'000.00 francs (art. 86 LCo), sans préjudice de l'impôt dû.

En conséquence et en application de l'article 4 du nouveau règlement, nous prions tous les détenteurs d'appareils de jeu et d'appareils automatiques de distribution exploités à fin commerciale de bien vouloir en annoncer le type et le nombre auprès du Service des finances.

Recommandations pour vos paiements

Nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

De plus, nous vous remercions de ne plus utiliser les comptes bancaires des anciennes communes, étant donné que ceux-ci seront bouclés. Le compte à utiliser est celui ouvert au nom de la commune de Gibloux auprès de la Banque Cantonale de Fribourg : IBAN CH47 0076 8300 1401 9700 3.



RÈGLEMENTS COMMUNAUX

Règlements de portée générale

Les règlements ci-dessous ont été approuvés par le canton et sont applicables. Ces documents sont à disposition de la population par le biais du site internet ou sur demande auprès de l'administration communale. Les règlements des anciennes communes sont abrogés.

Désignation	Date d'approbation
Règlement d'organisation du Home médicalisé du Gibloux	17 mai 2016
Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables	18 janvier 2017
Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques	23 janvier 2017
Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces	23 janvier 2017
Règlement du Conseil général	25 janvier 2017
Règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens	2 février 2017
Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux	3 février 2017
Règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions	22 février 2017

Pour les règlements qui ne sont pas encore approuvés, les règlements des anciennes communes sont toujours applicables. A défaut de règlement dans une ancienne commune, le règlement le plus récent est applicable. La législation accorde un délai de 2 ans pour harmoniser les règlements après une fusion.

Règlements du Conseil communal

Les règlements suivants sont disponibles sur notre site internet

Désignation	Date d'approbation
Règlement d'organisation du Conseil communal	9 janvier 2017
Règlement régissant la promotion des activités culturelles communales et la commission culturelle	30 mai 2016
Règlement régissant la promotion des activités sportives et la commission des sports	30 mai 2016
Règlement du mérite sportif	30 mai 2016
Règlement relatif à l'affermage des parchets communaux	23 septembre 2016

RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE ET RÉORGANISATION GÉOGRAPHIQUE DU SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la Commune de Gibloux,

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Il a pour buts :

- d'exploiter le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne,
- d'exploiter le service d'ambulance pour le district,
- de mettre à disposition de la population du district un service d'aide et de soins à domicile,
- de répondre aux tâches dévolues à ses membres par la législation sur la prise en charge des personnes âgées,
- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine (CODEMS),
- de décider, par sa commission des indemnités forfaitaires, du droit des personnes aidantes à recevoir une indemnité.

Le Réseau Santé de la Sarine existe depuis le 1er janvier 2016. Cette nouvelle organisation permet d'avoir une vue et une gestion intégrée du domaine complexe de ce qui touche à la santé et aux personnes âgées et d'optimiser la gestion de ses services.

Dans ce cadre, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS), qui était un organisme indépendant, a été intégrée dans le réseau et est devenue le Service d'aide et de soins à domicile.

L'organisation de ce service est basée sur des antennes qui sont en fait le bureau où travaillent la responsable de l'antenne et son adjointe. La fonction de ces deux collaboratrices est de coordonner le travail du personnel du service pour une région de la Sarine. Le personnel aidant et infirmier reçoit ses ordres de travail directement sur son Smartphone et part de chez lui/elle pour aller directement chez les personnes ayant requis de l'aide ou des soins.

Actuellement, ce service est en réorganisation dans le but d'améliorer les services rendus à la population de notre district. Etant donné les moyens techniques précités et mis à disposition des chefs d'antenne et des collaborateurs, il devient possible de mieux utiliser les ressources humaines disponibles et de se focaliser sur les personnes nécessitant leur aide ou soins. De ce fait, le lieu où se situe l'antenne du service n'a plus l'importance qu'elle avait avant. Le Réseau Santé de la Sarine a donc décidé de fermer l'antenne située à Farvagny-le-Grand et celle de Grolley et de créer une seule antenne pour toutes les communes de la région Gibloux, Sarine-Ouest et Nord-Ouest du district de la Sarine. La nouvelle antenne devrait se situer dans la commune de Neyruz ou dans ses environs. Ensemble, ces trois secteurs forment une grande région géographique, mais du point de vue de la demande en aide et soins à domicile, ils restent dans la moyenne des autres antennes du service.

Ainsi, la population de la commune de Gibloux (Hauterive/FR également) aura accès au même service avec une qualité supérieure du fait d'un meilleur traitement des demandes adressées à la

nouvelle antenne. Et enfin, il est important de le rappeler, pour les personnes qui ont besoin de ce service d'aide et de soins à domicile, il n'y aura aucun changement. Elles continueront à s'adresser au service de la même manière qu'aujourd'hui.

Ci-après sont jointes les adresses des sites internet vers les différents services du Réseau Santé de la Sarine, il vous est ainsi loisible de trouver des informations plus détaillées sur le Réseau.

Réseau Santé de la Sarine : <http://www.santesarine.ch/>

Services soins à domicile : <http://sasds.santesarine.ch/>



SPORT

Mérite sportif

Le Mérite sportif de Gibloux est destiné à récompenser et à encourager toute personne résidant dans la commune de Gibloux qui s'est distinguée dans l'exercice d'une activité sportive, dans le strict respect des règles éthiques du sport et du fair-play.

La commune attribue le Mérite sportif, sur la base de dossiers de candidature et après sélection par un jury, sous la forme d'un prix.

Connaissez-vous un sportif méritant dans la commune ? N'hésitez pas à nous le faire savoir !

Vous trouverez le règlement et le formulaire concernant le Mérite sportif sur notre site internet www.commune-gibloux.ch

ENERGIE

Encouragements communaux et cantonaux en matière d'énergie

Les efforts des collectivités publiques et des privés pour une utilisation rationnelle de l'énergie et pour la production d'énergie renouvelable continuent et doivent encore être renforcés. En effet, l'objectif d'une société à 4'000 Watts à l'horizon 2030 que nous nous sommes fixé ne pourra pas être atteint si des mesures concrètes ne sont pas entreprises à moyen terme.

Afin d'encourager les particuliers à « faire le pas », le canton, ainsi que la commune, octroient toute une série de subventions. En optant pour un chauffage avec source de chaleur renouvelable et/ou en améliorant l'isolation de votre bâtiment, vous améliorez votre confort et vous investirez d'une façon rentable.

Trouvez des informations concernant ces aides sous :

<http://commune-gibloux.ch/population-energie/energie>
<http://www.fr.ch/sde> → Subventions

Les demandes de subventions communales et cantonales doivent être faites avant le début des travaux. Pour les aides cantonales, les travaux ne peuvent commencer qu'après la décision indiquant qu'une aide financière est allouée et toute nouvelle requête doit être remplie en ligne.

ORDRE PUBLIC - SÉCURITÉ

L'année 2017 sera une année de Giron pour la commune de Gibloux puisque deux manifestations de district se dérouleront sur notre territoire. L'organisation de ces événements est très importante pour les sociétés locales et nécessite la participation de tous les habitants, que ce soit pour prendre part à la fête ou pour y travailler en tant que bénévole.

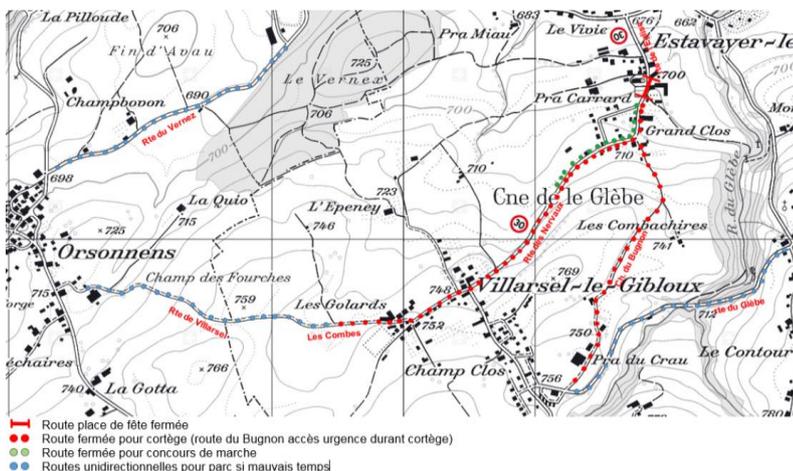
Les différents événements de ces Giron et surtout les cortèges causeront quelques restrictions de circulation que vous trouverez en partie ci-dessous. Merci de respecter les ordres de la police, des pompiers et la signalisation qui sera mise en place.

Giron des Musiques de la Sarine Estavayer-le-Gibloux



- Durant toute la fête
Limitation à 30 km/h route de l'Eglise et route des Nervaux
- Samedi 27 mai 2017 de 07h00 à 20h00
Fermeture de la route entre la place du giron et l'école
(jonction entre la route de l'Eglise et la route des Nervaux)
- Dimanche 28 mai 2017 de 07h00 à 19h00
Fermeture de la route entre la place du giron et l'école
(jonction entre la route de l'Eglise et la route des Nervaux)
- Dimanche 28 mai 2017 de 07h00 à 12h30
Fermeture route de l'Eglise, route des Nervaux
- Dimanche 28 mai 2017 de 12h30 à 19h00
Fermeture route de l'Eglise, route des Nervaux, Les Combes et chemin du Bugnon

En cas de pluie abondante (parcs sur herbe pas utilisables) et après utilisation des parcs « en dur » décentralisés, il est prévu, en dernière réserve, d'utiliser comme parc les routes suivantes (mise en place d'un sens unique) :



- Route du Glèbe (entre Rueyres-St-Laurent et Villarsel-le-Gibloux)
- Route de Villarsel (entre Orsonnens et Villarsel-le-Gibloux)
- Route du Vernez (départ d'Orsonnens jusqu'à « Orsoporc »)

et ceci pour la durée de la fête, soit du jeudi 25 mai 2017 jusqu'au dimanche 28 mai 2017.

Séance d'information

Une séance d'information pour la population est prévue le **jeudi 30 mars 2017 à 20h00 à la salle polyvalente à Estavayer-le-Gibloux.**

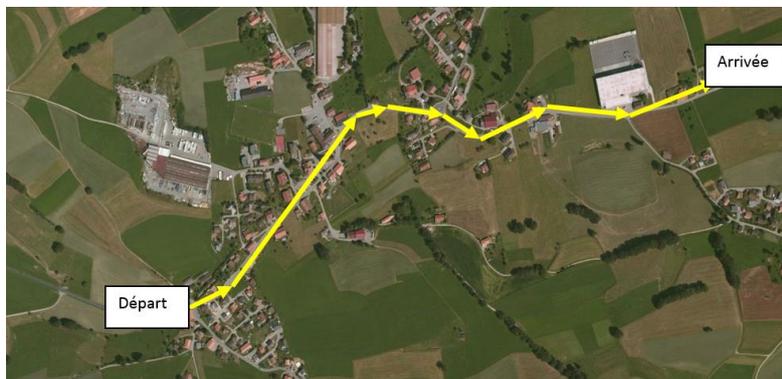
Giron des Jeunes Sarinoises Vuisternens-en-Ogoz



Durant 5 jours, les diverses sociétés de jeunesse de la Sarine se réuniront pour s'affronter au travers de joutes humoristiques, débutant par un cortège. Au programme, de la musique, de nombreux stands et bars, la traditionnelle tonnelle et une ambiance festive réunissant plusieurs générations.

Pour le cortège du samedi 24 juin 2017 la route de Villarlod sera fermée par tranches

- 7h00 – Au Ziga (croisée Villarlod, Rueyres-St-Laurent, Vuisternens-en-Ogoz)
- 9h00 – Boisson Papaux, place de fête (plan ci-dessous)



La déchetterie de Vuisternens-en-Ogoz sera fermée samedi matin 24 juin 2017.

Route ralentie

La route de Bulle, depuis Les Placettes jusqu'à la route de la Gruyère (cantonale croisée du Bry)



Séances d'information

Une première séance d'information pour la population est prévue le **11 avril 2017 à 20h00 à la Ferme du Biolley à Vuisternens-en-Ogoz**. D'autres séances seront mises en place ainsi que des tous-ménages afin de vous donner de plus amples renseignements sur la manifestation et les diverses restrictions routières susnommées. Au plaisir de vous rencontrer lors des dites séances.

Les restrictions prévues sont susceptibles de changer selon les conditions météorologiques du moment. Il est aussi possible que d'autres perturbations, telles que le bruit, engendrent quelques désagréments pour la population environnante. La commune et les comités d'organisation vous remercient pour votre tolérance et votre compréhension.

APPROVISIONNEMENT EN EAU



Vous trouverez, ci-dessous, quelques informations concernant les réseaux d'eau potable de la commune de Gubloux et les mesures à prendre.

La distinction des réseaux d'eau potable est la suivante :

Réseau du Haut-Gubloux	Estavayer-le-Gubloux, Villarlod, Villarsel-le-Gubloux et Rueyres-St-Laurent Ce réseau est également alimenté pour la défense incendie par le réservoir de Villarsiviriaux, commune de Villorsonnens.
Réseau du Bas-Gubloux	Corpataux, Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Grenilles, Magnedens, Posat, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz
Inventaire des deux réseaux Réservoirs	Bouleyres 800 m ³ , La Poya 300 m ³ , Le Verné 800 m ³ , Les Versannes 300 m ³ , Montban 600 m ³ , Villarlod 200 m ³ , Rueyres-St-Laurent 440 m ³
Conduites d'alimentation	DN 100-200 mm constitué par des matériaux de type "Eternit / Fonte / Polyéthylène-PE / PVC" Longueur 77,5 km
Captages / Puits	18 emplacements de diverses importances et profondeurs
STAP 5 stations de pompage	Bouleyres, Kaisa d'Avau, Posat, Pra Saley, Villarsel-le-Gubloux route des Râpes
Bornes d'hydrantes	310 pces
Durée de vie en moyenne des différents types d'installations	Réservoirs et captages : 50 ans Gestion et commande : 25 ans Conduites de transport et de distribution : 80 ans
Qualité de l'eau	La commune de Gubloux a l'obligation de procéder au prélèvement d'échantillons des différentes sources et de les faire analyser par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). Les résultats des analyses peuvent être consultés sur notre site internet www.commune-gubloux.ch
Objectifs du Conseil communal pour les prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le maillage entre les deux réseaux afin de pouvoir bénéficier de l'eau gravitaire ✓ Mieux mettre en valeur cette ressource première ✓ Augmenter nos ventes d'eau potable aux communes demanderesses et associations (Villars-sur-Glâne, Villorsonnens et le GRABO)

Mesures préventives

La période de froid de janvier 2017 a eu des incidences néfastes pour certains habitants raccordés au réseau de distribution d'eau potable de la commune de Gibloux. Voir photos ci-dessous.

Lors de la découverte de la fuite d'eau



Perte sur le réseau de 160 lt/mn

Après fermeture de la vanne de prise d'eau sur le réseau communal



Le gel a fait exploser le dessus du compteur

Nous tenons à rappeler que lorsqu'un bâtiment n'est plus occupé, il est nécessaire de couper l'alimentation de l'eau potable à la vanne de prise d'eau sur le réseau communal et de purger votre conduite privée. Seule cette façon d'agir vous évitera des désagréments et vous permettra des économies substantielles. Fermer simplement la vanne d'entrée au bâtiment n'est pas suffisant !

Annnonce des défauts sur le réseau d'eau potable

Vous entendez des sifflements dans votre bâtiment ou aussi à l'extérieur proche de votre conduite ? Faites immédiatement un contrôle de votre compteur. Si celui-ci tourne rapidement alors que personne ne tire de l'eau, il y a certainement une fuite ou un surpresseur d'un boiler défectueux.

Nous vous remercions d'avance d'annoncer sans tarder toute défectuosité sur votre adduction d'eau privée. Cette façon de faire permet de détecter très tôt les anomalies.

Analyse pluviométrique de la région du Gibloux

Pour que nos sources produisent notre « OR BLANC », la manne précieuse provenant des nuages chargés sur notre région du Gibloux est la bienvenue lorsqu'elle vient sans créer de dégâts.

2012 : 1315 lt	2015 : 943 lt
2013 : 1365 lt	2016 : 1468 lt
2014 : 1245 lt	

**Nous vous invitons à
consommer local !!!**



LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans ses séances de 5 et 6 décembre 2016 le Conseil général a :

- Approuvé le règlement relatif à la distribution d'eau potable
- Approuvé le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
- Approuvé le règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables
- Approuvé le règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions – ratification de l'article 7 et modification des articles 10 et 14
- Approuvé le règlement du Conseil général
- Approuvé les règles de rémunération du Conseil général
- Approuvé le budget de fonctionnement du Home médicalisé du Gibloux
- Approuvé le budget des investissements du Home médicalisé du Gibloux
- Approuvé le budget de fonctionnement de la commune de Gibloux
- Approuvé le budget des investissements de la commune de Gibloux
- Attribué le mandat d'organe de révision pour les comptes de la commune et du Home médicalisé du Gibloux à Fiduservice SA pour 3 ans

Dates des prochaines séances prévues :

Mardi 30 mai 2017

Mardi 27 juin 2017

Jeudi 12 octobre 2017

Lundi et mardi 4 et 5 décembre 2017

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Cercle de Le Glèbe

En raison de la démission au 28 février 2017 de M. Patrick Papaux pour raisons professionnelles, M. Nicolas Waeber, premier des « viennent-ensuite », a été élu au Conseil général pour le Cercle de Le Glèbe. M. Waeber remplacera également M. Papaux au sein de la commission des sports.

Cercle de Corpataux-Magnedens

A la suite de la démission de M. Arnaud Pittet pour raison d'incompatibilité de fonction après son engagement au sein du personnel communal au 1^{er} janvier 2017, M. Frédéric Oberson, premier des « viennent-ensuite », a été élu au Conseil général pour le Cercle de Corpataux-Magnedens. M. Oberson remplacera également M. Pittet au sein de la commission de la culture.

INFORMATIONS DES SERVICES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Travaux d'été

Les jeunes dès 16 ans révolus intéressés à effectuer des travaux d'été sont priés de s'adresser à l'administration communale, Mme Nadia Galley (nadia.galley@commune-gibloux.ch), jusqu'au 15 avril 2017.

Personnel communal

Arrivées en 2016

Perritaz Silvana	AES
Waeber Anita	AES
Yerly Anne	AES
Cottet Katia	AES
Dévaud Monique	Nettoyage
Deriaz Stéphane	Edilité CDD
Bovigny Jean-Louis	Edilité
Moreira Veloso Manuel Joaquim	Déchetterie
Purro Frédéric	Service social
Lanthemann Isabelle	Bibliothèque

Départ en 2016

Krieg Evelyne	AES
Imobersteg Eliane	Nettoyage
Uzun Ayse Sidika	Nettoyage
Rarivo Heimozi Murielle	Nettoyage
Barras Ana	Nettoyage
Rodrigues Silva Rosa	Nettoyage
Wicht Pascal	Edilité
Yesil Hasan	Edilité
Bulliard Cyril	Déchetterie
Kilchoer Alain	Déchetterie
Schüler Anna	Bibliothèque

Arrivées en 2017

Pittet Arnaud	Constructions
Romanens Gilles	Fontainier
Stadelmann Jérôme	Edilité

Départ en 2017

Bulliard Marc	Déchetterie
Brühlhart Stéphane	Déchetterie

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à tous les nouveaux collaborateurs. Il adresse ses meilleurs vœux au personnel sortant.

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Lieu d'origine des communes fusionnées - Demande de modification du droit de cité

Les personnes titulaires du droit de cité des communes qui fusionnent acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion. Le droit de cité communal est enregistré à l'état civil, sous cette forme, de manière automatique.

Les personnes originaires de toutes les communes fribourgeoises qui ont fusionné avant le 1^{er} janvier 2017 disposent d'un délai de deux ans, courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour demander que l'enregistrement de leur droit de cité communal dans le registre de l'état civil soit soumis au nouveau droit. Cette demande doit être effectuée au moyen du formulaire « Demande de modification du droit de cité » se trouvant sur notre site internet www.commune-gibloux.ch.

Cette demande est soumise à émolument facturé par le Service de l'Etat civil du canton.

BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

En 2017, la Bibliothèque régionale du Gibloux fête ses 30 ans ! Afin de marquer l'évènement, différentes activités seront organisées tout au long de l'année !

30 ans

Tenez-vous informés en consultant régulièrement le site internet de la commune ou du CO !

En 2017 Salle Saint-Rémy, Ecole primaire ROSSENS		<h2>30 ans</h2>	
	HEURE DU CONTE dès 6 ans	15 mars 19 avril 17 mai 21 juin	20 septembre 18 octobre 15 novembre 20 décembre
	le 3^{ème} mercredi du mois à 14h		

 <p style="font-size: small;">Buchstart Né pour lire Nati per leggere Naschi per leger</p>	ACCUEIL DES TOUT-PETITS (0-4 ans) Le 3^e mercredi du mois de 10 à 11h à FARVAGNY	15 mars 19 avril 17 mai 21 juin
--	---	--

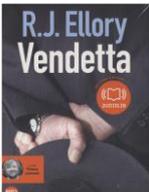
FARVAGNY	
Lundi – Mardi - Jeudi	15h - 18h
Mercredi	15h - 19h
Samedi	09h - 12h
026 411 16 20 brg@bluemail.ch	

ROSSENS	
Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h00 - 18h00
026 411 33 13 biblioros@bluewin.ch	

ENFANTS (jusqu'à 16 ans)	gratuit
Etudiants et apprentis	15.-
ADULTES	20.-

Vous pouvez consulter en tout temps notre catalogue depuis la page **bibliothèque** du site du CO : <http://www.co-gibloux.ch>

Parmi les dernières acquisitions

 <p>Mon père, je vous pardonne : survivre à une enfance brisée / Daniel Pittet</p>	 <p>1700 et des poussières : trente-six façons de raconter le canton de Fribourg</p>	 <p>Nouveau</p> <p>Des livres audio pour adulte nombreux polars</p>
		

Bois de feu



Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@bluewin.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuisternens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total	
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹			
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F		
	1 m		90.00		115.00	D		
	50 cm		110.00		135.00	D		
	33 cm		115.00		145.00	D		
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F		
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F		
	1 m		70.00		85.00	D		
	50 cm		85.00		100.00	D		
	33 cm		95.00		115.00	D		
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F		
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F		
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D		
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D		
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz						10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise								
Total								

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ DES REMONTÉES MÉCANIQUES LA BERRA (SRM) – BONS GRATUITS

Notre commune a participé au financement de la construction du télémixte. En guise de remerciement pour notre soutien, la SRM La Berra a mis, à disposition des habitants de notre commune, des bons de « transport d'été » gratuits, valables jusqu'en 2018.



De nombreux bons sont encore disponibles et les personnes intéressées sont invitées à venir les retirer auprès de notre administration communale d'ici au 30 novembre 2017. Chaque citoyen de la commune de Gubloux a droit à deux bons par personne, jusqu'à épuisement du stock. Cette offre ne sera pas reconduite en 2018.

PILIERS PUBLICS ET SITE INTERNET

Piliers

Toutes les informations officielles sont affichées aux piliers publics de



- Corpataux-Magnedens (La Tuffière)
- Farvagny (administration communale et centre du village)
- Le Glèbe (Rueyres-St-Laurent)
- Rossens
- Vuisternens-en-Ogoz

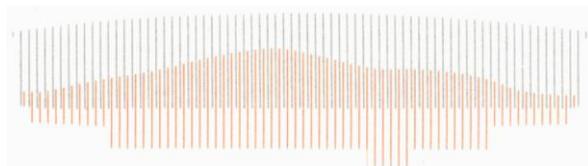
Site internet

Le site internet communal www.commune-gubloux.ch regorge d'informations très utiles. Vous trouvez aisément les informations demandées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

HOME MÉDICALISÉ DU GIBLOUX - CONCOURS



HOME MEDICALISE DU GIBLOUX 1726 Farvagny

CONCOURS

ouvert à tous les

**créateurs, peintres, sculpteurs, céramistes, verriers,
créateurs de vitraux, de tapisseries, artistes floraux, etc...,
professionnels ou amateurs**

proposant une œuvre pour l'exposition organisée dans le cadre de l'inauguration de
l'agrandissement du Home du Gibloux dont le thème est

« INSTANTS DE VIE »

DELAI D'INSCRIPTION : 30 avril 2017

Secrétariat du Home du Gibloux

Route du Levant 4

Case postale 21

1726 Farvagny

ou

Email : secretariat@homedugibloux.ch

ou

Tél : 026 411 81 81 (LU et VE 08h00 - 12h00; MA 08h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00)

Délai de remise des œuvres au secrétariat du Home du Gibloux : 15 août 2017

Vernissage : le vendredi 1^{er} septembre 2017 à 17h00

Durée de l'Exposition du 1^{er} au 16 septembre 2017

**Un jury nommera trois œuvres gagnantes qui seront mises aux enchères le
16 septembre 2017, date de l'inauguration**



Association d'entraide et de partage
pour la commune de Gibloux

Invitation à la population de la commune de Gibloux

Mercredi 26 avril 2017 à 19h30
salle de La Tuffière à Corpataux

- Présentation aux habitants de notre association et de ses services
- Assemblée générale de l'association

Pour plus de détails, voir notre site internet : www.giblouxsolidaire.ch

Nous vous attendons nombreux !

Le comité



Association d'entraide et de partage
pour la commune de Gibloux

Recherche encore quelques bénévoles

Vous êtes peut-être à la retraite ou encore actifs et vous avez du temps libre à consacrer aux personnes âgées ou momentanément atteintes dans leur santé.

Nous avons un besoin urgent d'un(e) secrétaire : Temps d'activité env. 6-10h /mois
Ordinateur et locaux à disposition

Nous cherchons également des bénévoles comme chauffeurs pour aider à l'organisation des randonnées et des balades ainsi que pour diverses autres activités.

Aller à la rencontre de « l'autre différent » permet l'échange, le partage, l'enrichissement mutuel.

Merci de contacter notre présidente, Mme Catherine Perritaz au 079 634 10 58

Pour plus de détails, voir notre site internet : www.giblouxsolidaire.ch

LES LIGUES DE SANTÉ



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Activités pour les jeunes fribourgeois-es

L'association REPER s'engage pour la prévention et la promotion de la santé chez les jeunes. Elle travaille notamment en collaboration avec:

- des écoles et communes du canton
- des organisateurs de fêtes et des clubs sportifs
- des associations de parents
- un large réseau d'entreprises

Les thématiques vont de la dépendance aux substances et aux jeux/écrans, à l'éducation au « bien manger et bouger », en passant par une série d'activités proposées aux jeunes de l'ensemble du canton. En voici quelques-unes !

La CASété – accueil à la journée pour enfants de 6 à 14 ans – 17 au 28 juillet

Partir en vacances à Fribourg ! Découvertes, Aventures, Sourires et Rires

Repas de midi et goûter équilibrés / Encadrement professionnel

Prix 30.- par jour (20.- pour le 2^{ème} enfant d'une même fratrie, 10.- dès le 3^{ème})

Inscription au 026 321 55 91 (me, je, ve : 09h00 à 11h30 / 14h00 à 17h00)

Divers cours – entrée libre pour jeunes de 14 à 25 ans – jusqu'à mi-juillet

Pas d'annonce préalable, le cours a lieu chaque semaine sauf pendant les vacances scolaires.

Lieu : REPER, rue Hans-Fries 11, 1700 Fribourg.

Boxe éducative - Mercredi et jeudi de 18h15 à 19h15

Hip Hop - Jeudi de 19h20 à 20h20

Breakdance débutant - Mercredi de 17h10 à 18h10

Breakdance avancé - 19h20 à 20h20

Vide-Grenier pour tous ! - Samedi 10 juin, de 10h à 16h, au Port de Fribourg

L'un des centres d'animation de REPER s'apprête à déménager !

Vente, achat ou échange d'objets / Possibilité de tenir un stand.

Inscription au 026 321 55 91 (me, je, ve : 09h00 à 11h30 / 14h00 à 17h00)



Plus d'infos :

www.reper-fr.ch

DEVENIR MEMBRE

REPER – Promotion de la
Santé et prévention

1700 fribourg

CCP : 17-9115-0

*Pour une jeunesse saine
et confiante !*

Nous connaissons la forêt pour sa production de bois, sa protection contre les avalanches ou les chutes de pierres ou encore comme espace de détente. Désormais, elle perfectionne également son accueil en faveur des amphibiens grands amateurs de sous-bois. Il faut savoir que la majorité de ces derniers passent la plus grande partie de l'année en forêt et se déplacent uniquement à la fin de l'hiver pour leur reproduction vers une zone humide. Après un court séjour en milieu aquatique, ils repartent dans leurs quartiers forestiers.



Sonneur à ventre jaune (photo : A. Aebischer)

Sous l'impulsion d'un programme fédéral de promotion de la biodiversité, de nombreux biotopes ont été revalorisés ou aménagés en forêt. Les sites les plus favorables se trouvent dans les zones déjà humides. La création de conditions propices aux amphibiens peut donc être développée de manière souvent très simple. Les propriétaires forestiers entreprennent alors les interventions nécessaires à leur mise en valeur. Il s'agit principalement de coupes d'éclaircies afin d'améliorer l'ensoleillement et de procurer ainsi la chaleur nécessaire au développement des œufs et autres têtards. Certains travaux de génie civil sont encore réalisés par la creuse de bassières et de petits plans d'eau.



Grenouille rousse (photo : A. Aebischer)

La conservation de vieux arbres et de bois mort sur ces sites apporte encore plus de diversité biologique au lieu. Ces concentrés de nature offrent alors des conditions de vie favorables aux oiseaux, insectes et à la petite faune. Il n'est pas rare d'observer le bal des libellules au-dessus des plans d'eau ou d'entendre le croassement des grenouilles vertes.



Un panneau d'information est généralement installé à proximité du plan d'eau afin de présenter les espèces indigènes du lieu. Ces biotopes offrent la possibilité d'observer le développement des grenouilles et autres tritons et d'agrémenter nos promenades forestières au rythme de paysages bucoliques. Dans le 1^{er} arrondissement comprenant le district de la Sarine et le Haut-Lac, une dizaine de sites a été valorisée ces cinq dernières années. Ils font l'objet d'un suivi tant scientifique que technique afin d'observer leur évolution au niveau de la diversité en espèces et de s'assurer que les conditions favorables aux amphibiens perdurent. Ces entretiens périodiques sont réalisés par le personnel des équipes forestières des corporations.



Cette stratégie en faveur de la biodiversité en forêt rencontre un franc succès. La motivation des propriétaires forestiers n'y est pas étrangère non plus. De nombreux sites humides qui s'étaient au fil des ans reboisés sont à nouveau riches en espèces. C'est à n'en pas douter un bel investissement pour améliorer la qualité de notre environnement et une précieuse contribution au bien-être de notre société. Nous vous souhaitons de passionnantes observations !

Le clic utile

www.fr.ch/snp/fr/pub/protection_des_especes.htm - www.karch.ch

Hauterive, février 2017

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier

Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien

L'achat d'un chien implique une responsabilité vis-à-vis de soi et de l'animal durant toute sa vie. À quoi faut-il être attentif?



Sachez d'abord que la décision d'acheter un chien ne doit pas être prise sur un coup de tête. Cela signifie pendant 10 à 15 ans prendre le temps de sortir le chien plusieurs fois par jour et par tous les temps, éventuellement suivre des cours d'éducation canine, respecter les lois et les règles sociales, s'acquitter de la taxe sur les chiens, des frais vétérinaires et de nourriture – prendre un chien, c'est un engagement. En retour, vous aurez un fidèle compagnon qui vous procurera beaucoup de plaisir.

Bon marché, mais importé illégalement

La Protection Suisse des Animaux PSA estime que l'endroit où l'on achète un chien doit inspirer confiance. La prudence est de mise sur Internet. Un chien que vous voyez aujourd'hui en ligne et que vous pouvez acheter dès le lendemain ne provient certainement pas d'un vendeur sérieux. Les éleveurs dignes de confiance ou les refuges pour animaux vous informent en toute transparence et ne vous remettent pas d'animaux sur une aire d'autoroute, sans passeport pour animal de compagnie ni contrat de vente. Ces chiots proviennent généralement de «productions de masse» impliquant une maltraitance des animaux, ont été séparés bien trop tôt de leur mère, transportés à travers toute l'Europe, importés illégalement, et sont malades ou affaiblis. L'achat bon marché s'avérera souvent onéreux chez le vétérinaire et malheureusement, sera souvent suivi du décès prématuré du chiot.

S'informer auparavant

La Protection Suisse des Animaux PSA a lancé, en collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, la campagne d'information «Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien». Vous pourrez lire dans une brochure ou sur le Web tout ce à quoi des détenteurs d'animaux responsables devraient être attentifs. Une feuille d'information et un guide sont également disponibles.

www.hundekauf.ch/fr

www.protection-animaux.com

1703 Zeichen

1482 Zeichen ohne Leerzeichen

ADRESSES ET HORAIRES DES SERVICES

Secrétariat général et Contrôle de l'habitant

Route de Grenilles 6
Case postale 70
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 96 00
Téléfax 026 411 96 10

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	14.00-16.00

Adresse principale pour toute la correspondance générale :

administration@commune-gibloux.ch

controle.habitant@commune-gibloux.ch

Service technique

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Adresse postale :

Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 22 65
Téléfax 026 411 40 65

technique@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service des forêts

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Adresse postale :

Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 39 80
Portable 079 413 55 40

rene.bovigny@bluewin.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service des finances

Route du Jordil 10
Case postale 25
1728 Rossens

Téléphone 026 411 96 96
Téléfax 026 411 96 97
finances@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service social du Gibloux

Route des Ecoles 5
Case postale 41
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 42 62
ssrg@bluewin.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mardi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mercredi	08.00-12.00	fermé
Jeudi	08.00-12.00	13.30-17.00
Vendredi	08.00-12.00	fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

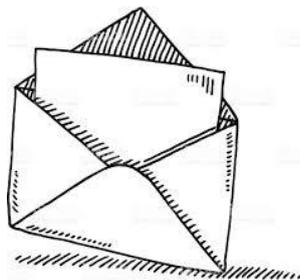
Route des Ecoles 5
Case postale 62
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 25 90
curatelles@farvagny.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mardi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	08.15-11.30	13.30-17.00
Vendredi	08.15-11.30	fermé

Permanence téléphonique tous les matins
sauf le mercredi



**Le Conseil communal et son
personnel vous souhaitent une
belle Fête de Pâques**

